

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **12 mars 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2019-06 : LOT 3 843 322 (123, RUE HUOT)

La demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre un ratio rapport espace bâti/terrain minimal de 0,13 au lieu de 0,15 tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire à une distance minimale de 1 mètre de la ligne latérale au lieu de 4.5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre une entrée charretière de 30 mètres au lieu de 20 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 FÉVRIER 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb

/sb